

« Nous ne pouvons pas marcher seuls. Et pendant que nous marchons, nous devons faire la promesse que nous marcherons devant. »

Martin LUTHER KING

n° 402
Février 2026



la VOIX
DU
FROU

CHARTAINVILLIERS 28130 / 02.37.32.32.91

courriel : mairie@chartainvilliers.fr internet :www.chartainvilliers.fr



www.facebook.com/mairie de chartainvilliers

LES 15 ET 22 MARS 2026, AURONT LIEU LES ÉLECTIONS MUNICIPALES.
VOUS ÉLIREZ LE CONSEIL MUNICIPAL QUI SERA CHARGÉ DURANT 6 ANS DE RÉGLER « PAR
SES DÉLIBÉRATIONS LES AFFAIRES DE LA COMMUNE »
LE CONSEIL MUNICIPAL (COMPOSÉ DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ÉLUS) SE RÉUNIRA
ENSUITE POUR ÉLIRE, EN SON SEIN, UN MAIRE ET UN OU PLUSIEURS ADJOINTS.

LES RÈGLES DE L'ÉLECTION MUNICIPALE ONT CHANGÉ POUR LES COMMUNES DE MOINS DE
1000 HABITANTS, COMME CHARTAINVILLIERS, SUITE À UNE LOI DU 21 MAI 2025.
DÉSORMAIS, LE SCRUTIN DE LISTE PARITAIRE S'APPLIQUE À NOTRE COMMUNE.



CONCRÈTEMENT, QU'EST-CE QUE ÇA CHANGE POUR VOUS LORS DU VOTE ?

- LE VOTE SE FERA SUR UNE OU PLUSIEURS LISTES NON MODIFIABLES DE CANDIDATS : VOUS NE POURREZ PLUS NI AJOUTER DE NOMS, NI EN ENLEVER OU EN RAYER. AUTREMENT DIT : LE « PANACHAGE » NE SERA PLUS AUTORISÉ.

ATTENTION : SI UNE LISTE DES CANDIDATS EST MODIFIÉE (AJOUT D'UN NOM, SUPPRESSION...), VOTRE VOTE SERA CONSIDÉRÉ COMME NUL ET NE SERA DONC PAS COMPTABILISÉ.

ATTENTION: POUR POUVOIR VOTER, VOUS DEVEZ ÊTRE INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE DE LA COMMUNE AVANT LE 06 FÉVRIER
VOUS POUVEZ VÉRIFIER SI VOUS ÊTES INSCRIT SUR [HTTPS://WWW.ELECTIONS.INTERIEUR.GOUV.FR/MES-DEMARCHES/JE-VERIFIE-MA-SITUATION-ELECTORALE](https://WWW.ELECTIONS.INTERIEUR.GOUV.FR/MES-DEMARCHES/JE-VERIFIE-MA-SITUATION-ELECTORALE)

POUR VOTER, AUCUN CHANGEMENT, VOUS DEVREZ PRÉSENTER
SOIT UNE PIÈCE D'IDENTITÉ ET VOTRE CARTE ÉLECTORALE, SOIT UNE PIÈCE D'IDENTITÉ SEULEMENT, SOIT VOTRE CARTE
ÉLECTORALE SEULEMENT.

VOUS PENSEZ NE PAS ÊTRE PRÉSENT: FAITES DÈS AUJOURD'HUI VOTRE DEMANDE DE PROCURATION SUR MAPROCURATION.GOUV.FR

ÉLECTIONS MUNICIPALES 15 ET 22 MARS 2026

Une permanence pour les dernières inscriptions sur les listes électorales se tiendra

LE VENDREDI 6 FÈVRIER 2026 DE 10H30 A 12H30 EN MAIRIE

Vous devrez vous présenter avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

CEREMONIE DES VŒUX 2026

Alain BOUTIN, Maire de Chartainvilliers, a présenté samedi 10 janvier ses vœux aux administrés devant une belle assemblée. En effet, plus de 100 personnes sont venues assister à cette traditionnelle cérémonie.

Dans son discours, notre Maire a confirmé qu'il ne briguera pas un nouveau mandat, reprenant pour partie les termes de son édito publié dans la Voix du Frou de janvier « *Après 31 ans d'élu municipal dont 14 en qualité de Maire, je pense qu'il est temps que j'envisage de passer à autre chose. Comme l'on dit : il ne faut pas faire un mandat de trop* »

Très applaudi par ses administrés, le Maire les a invités à conclure cette cérémonie par le partage des galettes des rois offertes par la commune. Cette fin d'après-midi s'est déroulée dans une ambiance conviviale comme à l'accoutumée.



RETRAIT DES PRÉCOMMANDES DE COMPOSTEURS



CHARTAINVILLIERS

**Jeudi 5 mars
de 16h à 19h**

 *Mairie de Chartainvilliers
1, rue de la Mairie*



Bois, 400L : 27€
84x84cm - hauteur : 75 cm



Lombricomposteur, 36L : 36€
51x36cm - hauteur : 74 cm

A commander au préalable sur :
mesdemarches.chartres-metropole.fr
Aucun paiement sur place.



Pour toute information complémentaire,
appeler le **0800 22 20 36**



Vous voulez réduire vos déchets et bien nourrir vos plantes vertes ou votre potager ?

Chartres Métropole vous propose deux composteurs à prix réduit que vous pourrez récupérer devant la salle polyvalente de Chartainvilliers

Le jeudi 5 mars 2026

Entre 16 h et 19h

Vous pouvez commander

-Le composteur en bois pour l'extérieur d'une contenance de 400 litres au prix de 27€

-Le lombricomposteur pour l'intérieur d'une contenance de 36 litres au prix de 36€

Pour les réserver et régler votre commande, vous devez vous rendre sur le site des démarches en ligne de Chartres métropole.

Aucune réservation ne sera faite à la mairie.

date limite commande 1er mars

 **Ici on lit
la voix du frou**

Nouveauté *La voix du Frou*



Au mois de septembre 1989, le premier exemplaire de la voix du frou était distribué aux habitants de Chartainvilliers pour leur faire part des diverses activités de la commune.

Jusqu'en 2008, ce bulletin était annuel puis, il est devenu mensuel en 2009.

Tiré tous les mois à plus de 300 exemplaires et distribué dans vos boîtes aux lettres, accompagné régulièrement de son supplément histoire, nous sommes sûrs que vous avez toujours plaisir à le lire.

Cependant, dans un souci environnemental nous avons pensé à favoriser, à compter du mois d'avril 2026, son édition dématérialisée.

Nous comprenons, que nombreux d'entre vous, préféreront continuer à lire la voix du frou version papier.

Nous vous proposons alors de venir retirer en mairie, dès aujourd'hui, l'autocollant "ici on lit la voix du frou" que vous pourrez coller sur votre boîte aux lettres.

Ainsi vous recevrez toujours la voix du frou à domicile.

Pour les autres qui préfèrent la version dématérialisée, vous n'avez aucune démarche à faire et vous retrouverez, tous les mois, votre bulletin municipal sur panneau pocket, sur chartainvilliers.fr et sur notre page facebook.



Cinémobile MAINTENON vendredi 6 mars

16h00

18h00

20h15



Ciclic Centre Val de Loire est un établissement public de coopération culturelle créé par la Région Centre Val de Loire et l'Etat.

Plein tarif 7,50 euros Renseignements :

Tarif réduit 5,50 euros 02 47 56 08 08 / cinemobile.ciclic.fr

Entrée et Parking
GRATUITS



EXPO PHOTOS VARIATIONS PHOTOGRAPHIQUES 23 exposants



Les 21 et 22 février
de 10h à 18h

Maison des Associations
41 rue René et Jean Lefèvre - Pierres (28)

Association agréée - Espace de vie sociale de la CAF et Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
C.C.L.E.R.- Club Culturel de Loisirs,
d'Expressions et de Récréations
41, rue René et Jean Lefèvre- 28130 Pierres
www.ccler-maintenon.com



Imp. Spéc. Mairie de
Chartainvilliers
Ne pas jeter sur la voie
publique

Toute participation à un événement lié à la municipalité de Chartainvilliers suppose la cession de votre droit à l'image. Vous autorisez donc la mairie de Chartainvilliers à utiliser toute photographie, vidéo ou reportage de quelque nature que ce soit, concernant, l'éventuelle utilisation de ceux-ci sur la totalité des supports de communication (papier ou numérique) de la mairie de Chartainvilliers, et ce sans limitation de durée. Toute opposition devra être notifiée auprès de la Mairie de Chartainvilliers.